



# Soutien aux initiatives scolaires municipales



## *Demande de subvention*

### Titre du projet

---

### Description du projet et objectifs visés

---

---

---

---

### Réalisation du projet

Ce projet devrait se réaliser entre le \_\_\_\_\_ et le \_\_\_\_\_

### Coordonnées

Nom de l'école : \_\_\_\_\_  
Nom du représentant : \_\_\_\_\_ Poste occupé : \_\_\_\_\_  
Adresse de l'école : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### Réponse de ce projet aux besoins du milieu

---

---

---

Nombre de personnes rejointes par ce projet : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## Planification budgétaire

Coût total du projet :		\$
Montant défrayé par le budget-école :	\$	
Montant(s) défrayé(s) par d'autres partenaires du projet (détailler):		
	\$	
	\$	
	\$	
	\$	
	\$	
	\$	
Montant demandé :		\$

## Visibilité accordée

Précisez les moyens que vous utiliserez pour <b>publiciser</b> la participation financière de <b>Bingo des Chutes</b> dans ce projet :

## Documents obligatoires que vous devez joindre à cette demande :

✓
<input type="checkbox"/> ☞ Lettre de la direction de l'école (ou de la commission scolaire) confirmant le montant de sa contribution financière et son appui au projet;
<input type="checkbox"/> ☞ Détail du budget <u>pour l'ensemble du projet</u> (revenus & dépenses);
<input type="checkbox"/> ☞ Tout document pertinent, favorisant l'analyse de votre demande.

## Pour plus d'information :

Madame Paule Pouliot Directrice générale adjointe aux affaires administratives C.S. des Premières-Seigneuries ☎ : 418-666-4666, poste 4617
--

## Transmettre votre demande à :

Monsieur Clément Matte Directeur de section sports et équipements 2, rue du Fargy, C.P. 700 Québec, arrondissement de Beauport (Québec) G1R 4S9 ☎ : 418-641-6501, poste 3535
---

# Critères d'admissibilité aux subventions

Le Comité de soutien aux initiatives scolaires municipales de l'Arrondissement de Beauport (CSISMAB) a pour objectif d'analyser et de faciliter la réalisation de projets scolaires, grâce à la collaboration financière du Comité financement Bingo des Chutes.

## CONDITIONS

- Un projet déjà réalisé ou une dépense déjà encourue ne peut faire l'objet d'une demande de subvention.
- Le projet doit s'adresser à la clientèle scolaire du Territoire Bingo des Chutes\* et être parrainé par l'école ou par la commission scolaire.
- L'école, la commission scolaire ou les deux à la fois doivent apporter une contribution financière conséquente au projet.
- Les projets doivent éviter toute duplication avec des services déjà disponibles sur le territoire.
- Sur présentation du rapport d'évènement accompagné de toutes les pièces justificatives demandées, le chèque de subvention sera émis au nom de l'école.

## OBLIGATIONS

- Remplir le formulaire de demande de subvention et y joindre les pièces demandées;
- Dépenser la subvention accordée au Québec;
- Remettre au Comité de soutien aux initiatives scolaires municipales le rapport d'évènement détaillant les revenus et dépenses du projet et présentant les copies des factures, dans les trente (30) jours suivant la réalisation du projet;
- Souligner la provenance de la subvention par le biais de publicité, de documents promotionnels, de rapports d'évènements, de communiqués de presse, etc.;

## CRITÈRES FAVORABLES

- La priorité sera donnée aux clientèles en difficulté et aux projets scolaires où il y a concertation et implication de plusieurs intervenants.
- Les projets qui valorisent les saines habitudes de vie seront priorisés.
- Les projets doivent avoir un impact direct sur la clientèle scolaire.

## OBJETS NON ADMISSIBLES

- Les projets réalisés avant l'acceptation de la subvention;
- Les projets dont les montants de subvention seraient dépensés hors Québec;
- Les salaires;
- Les prêts et/ou financement;
- Les voyages hors Québec;
- Les frais de transport au Québec dans le cadre d'un voyage hors Québec;
- Les projets reliés à des terrains, des bâtisses et/ou des améliorations locatives;
- Les biens ou services se substituant à ce que l'organisme demandeur a comme mission d'offrir;
- Les projets qui feraient en sorte de diminuer le coût d'inscription à une activité qui, de façon générale, serait absorbé par les utilisateurs;
- Les projets venant en aide à l'élite;
- Les frais d'opération récurrents.

## RÉSERVE

- Le CFBDC se réserve le droit d'annuler toute subvention qui n'aurait pas été utilisée au 30 novembre suivant son acceptation;
- Le CFBDC se réserve le droit de modifier le montant de la subvention accordée si le rapport d'évènement n'est pas conforme à la demande déposée initialement;
- Le CFBDC se réserve le droit de refuser ou d'accepter toute recommandation faite par le CSISMAB.

## DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

- La demande, accompagnée des documents requis, doit être transmise pour le 1<sup>er</sup> jour du mois de : janvier, mars, mai, octobre ou novembre.

\* Le «Territoire Bingo des Chutes» comprend: l'arrondissement de Beauport de la ville de Québec, les municipalités de Sainte-Brigitte-de-Laval, Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps, Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente et l'Île d'Orléans.

Le Comité financement Bingo des Chutes tire ses revenus de la salle  
**Bingo des Chutes, 4600, boulevard Sainte-Anne, Québec**

2 bingos par jour, tous les jours à 13 h et 18 h 45.

Information et réservation: 667-0921

[www.bingoducoeur.com](http://www.bingoducoeur.com) [bingodeschutes@videotron.ca](mailto:bingodeschutes@videotron.ca)